

Concept de protection au Handball

Questions fréquentes (FAQ)



Hotline Corona en dehors des heures de bureau
031 370 70 02 ou 079 211 18 86

1. Directives générales

Qu'advient-il du concept standard pour les entraînements du 22 juin 2020?

Le concept peut être maintenu pour toute l'organisation des entraînements. Le concept de protection pour le championnat peut être ajouté au même document. Nous recommandons d'utiliser le nouveau concept de protection de la FSH comme modèle.

A qui dois-je envoyer le concept de protection / les coordonnées du responsable?

Le concept de protection doit être disponible et visible sur le site internet du club. En revanche, il n'est pas nécessaire de le transmettre à la FSH. De plus, le responsable du plan de protection ne doit pas non plus être annoncé. Le concept de protection doit pouvoir être présenté sur demande ou lors d'un contrôle. Le responsable du plan de protection est la première personne de contact. La FSH recommande de coordonner le contenu du concept de protection avec les autorités locales et le bailleur des infrastructures sportives.

Est-ce qu'au sein d'un même groupe, une distance de 1.5 m doit être respectée (discussion d'équipe, tribunes, etc.)?

Selon la recommandation de Swiss Olympic, si possible.

Que se passe-t-il lorsqu'un cas positif est détecté au sein d'une équipe? L'équipe complète doit-elle être testée à son tour?

La décision de savoir si une quarantaine ou un dépistage de tous les membres d'une équipe est nécessaire revient au médecin cantonal, respectivement à l'autorité compétente en la matière.

Un résultat positif au test du coronavirus au sein d'une équipe ou parmi les personnes impliquées dans la tenue d'un match doit-il être annoncé à la FSH?

Oui, à corona@handball.ch.

2. Dispositions au niveau de l'organisation des compétitions liées au coronavirus

Les personnes œuvrant à la table de chronométrage doivent-elles porter un masque?

Ce n'est pas obligatoire, mais possible.

Quelle est la procédure à suivre par l'arbitre si les deux équipes refusent le handshake?

Les salutations doivent avoir lieu avec le poing ou le coude selon l'article 15 du RC. Si cette option n'est pas acceptée, l'AR établit un rapport dans le VAT-Tool.

Sous quelle forme et à quelle adresse doit-on transmettre l'ordonnance du médecin cantonal? (demande de renvoi d'un match sans frais)

Par mail à corona@handball.ch.

Que se passe-t-il lorsque «uniquement» 5 respectivement 3 joueurs sont touchés par les mesures liées au coronavirus émises par le médecin cantonal (ne peuvent plus être engagés); le match peut-il être renvoyé sans frais?

Non, le match doit être disputé comme prévu; sauf si l'adversaire est d'accord avec un renvoi du match.

Que signifie exactement «en raison de mesures liées au coronavirus»?

Des joueurs/joueuses qui ont été placés en quarantaine par les autorités cantonales (médecin cantonal).

Puis-je refuser de participer à un match lorsque l'un des joueurs adverses a été testé positif au coronavirus ou qu'un joueur adverse se sent malade?

Selon le RC et directives, le match doit avoir lieu. Ici s'applique la solidarité entre les équipes. Si les deux équipes sont d'accord, le match peut en revanche être renvoyé (avec frais).

Une équipe est-elle autorisée à se présenter à un match si le résultat d'un test est encore ouvert? (exemple: la joueuse se sent malade le vendredi et se fait tester le jour-même. En règle générale, le résultat est communiqué 24 heures après)

Selon le RC et directives, le match doit avoir lieu. Ici s'applique la solidarité entre les équipes. Si les deux équipes sont d'accord, le match peut en revanche être renvoyé (avec frais).

Est-ce que chaque personne inscrite sur la liste Formulaire Personnes autour du terrain doit pouvoir attester de son identité (pièce d'identité sur soi)?

Recommandation FSH: Oui. Une personne qui ne peut pas attester de son identité n'est pas autorisée à remplir la fonction prévue (speaker, nettoyeur etc.). S'il s'agit de mineurs (moins de 16 ans), les parents ou une autre personne présente pourront se porter garants. Contrôle par l'AR ou le DEL.

La liste doit-elle être remplie à chaque match, ou une liste par journée de match est-elle suffisante?

Une liste par journée de match sera suffisante; en revanche, chaque personne doit être inscrite avec mention du numéro de match auquel elle a assisté. Exemple: le speaker est présent à deux matchs. Soit il est inscrit à deux reprises sur la liste, soit les numéros des deux matchs doivent être inscrits sur la ligne de ses coordonnées.

Pourquoi doit-on transmettre la liste de toutes les personnes présentes autour du terrain (= indispensables à tenue du match) à la FSH?

Cette procédure permet le traçage des contacts des personnes directement impliquées. La FSH garantit la saisie de toutes les données personnelles lors du championnat durant 14 jours.

Que se passe-t-il si je ne remplis pas la liste et que je ne l'envoie pas à la FSH?

Le non-respect sera amendé. La FSH a besoin des données récoltées pour garantir le traçage des contacts.

L'inscription des joueurs/joueuses sur la feuille de match suffit-elle pour garantir le traçage des contacts?

Oui.

Selon les recommandations de la FSH, une personne doit désinfecter les vestiaires entre chaque utilisation. Sur quelle liste cette personne doit-elle être inscrite?

A inscrire sur le formulaire Enregistrer les personnes autour du terrain.

Est-il possible de renvoyer un match sans frais pour augmenter le temps de pause entre les matchs d'une journée (par exemple pour désinfecter les vestiaires)?

Oui.

L'entraîneur licencié a été testé positivement, il fait partie des personnes à risque et ne peut pas assister au match. Par conséquent, le taux de présence à 75% de tous les matchs ne peut pas être atteint. Est-ce que la FSH est conciliante?

La situation est la même lorsqu'un entraîneur est malade (autre maladie). Le club est responsable de garantir qu'un autre entraîneur licencié soit présent.

Les arbitres, observateurs ou délégués sont-ils tenus d'établir un rapport si des mesures de protection contre le coronavirus ne sont pas appliquées? (Exemple: séparation entre public et joueurs, pas de liste Enregistrer les personnes autour du terrain)

Non, la FSH ne tient pas à ce que les arbitres, observateurs ou délégués fassent la police. S'ils observent un manquement, un mail / une remarque à corona@handball.ch sera suffisant. Ceci dans le but d'aider la FSH à contacter le club concerné – la FSH ne veut pas amender, mais soutenir les clubs.

Les observateurs se trouvent dans le secteur public, les arbitres sur le terrain. Une discussion d'après-match peut-elle avoir lieu dans le vestiaire?

Oui, si la distance minimale de 1.5 m peut être garantie. En revanche, il est recommandé de déplacer la discussion à l'extérieur de la salle dans la mesure du possible. L'observateur ne doit pas être assis sur les tribunes, mais se tenir au bord du terrain de jeu (en revanche pas à côté de la table de chronométrage). Si un autre arbitre utilise le même vestiaire pour changer de tenue, la discussion doit obligatoirement avoir lieu à l'extérieur de la salle.

3. Recommandations concernant l'exploitation et l'infrastructure

Dois-je établir un concept de protection différent pour chaque salle utilisée?

Oui. Chaque club est responsable d'établir et d'appliquer son propre concept de protection. Si plusieurs salles sont utilisées, elles doivent être traitées de manière distincte, en respectant les dispositions émises par les autorités et le bailleur des infrastructures. En cas de doute, les directives du canton ou de la commune concernée respectivement les concepts de protection des bailleurs privés d'infrastructures sont prioritaires.

Est-ce que je dois toujours mettre à disposition une liste sur laquelle les spectateurs doivent s'inscrire?

Le concept de protection du club prévaut, en respectant les dispositions des autorités (OFSP, canton, bailleur). Recommandation FSH: Toujours mettre à disposition une liste ou utiliser une application (spectateurs doivent s'enregistrer auparavant) si le traçage des contacts est nécessaire.

Que se passe-t-il si la capacité maximale d'une salle est inférieure à 300 personnes?

Les responsables des équipes et les spectateurs doivent s'informer en amont auprès du club recevant. Le matchcenter (registre des salles) sur handball.ch propose une rubrique spéciale qui affichera toutes les informations relatives aux infrastructures que les clubs transmettront à la FSH (corona@handball.ch).

Qui prend en charge les frais supplémentaires de location de salle si le club recevant ne peut pas organiser de matchs dans sa salle? (les clubs bénéficient souvent de conditions plus avantageuses dans leur propre salle que lorsqu'ils doivent louer une salle externe)

Les frais supplémentaires sont à la charge du club recevant.

Est-ce le club qui est responsable de mettre à disposition le produit hydro-alcoolique (désinfectant) et les masques dans la salle?

Si le bailleur des infrastructures ne met pas de produit hydro-alcoolique à disposition, la responsabilité revient au club (respectivement l'ensemble des clubs dans une salle pool) selon les dispositions locales. Si obligatoires, les masques doivent être apportés par les spectateurs.

Il n'y a qu'une salle de douche pour deux vestiaires (recevant et visiteur). Comment doit-on régler cette situation?

Recommandation FSH: Les deux équipes ne devraient pas se croiser en prenant leur douche (passage échelonné).

Quelles parties des vestiaires devraient concrètement être désinfectées?

Recommandation FSH: Nettoyer avec une lingette (désinfectante) en priorité les endroits que les joueurs/joueuses auraient touchés: portes, robinets, douches, bancs et patères.

Qui prend en charge les frais supplémentaires si le bailleur des infrastructures s'occupe de désinfecter les vestiaires durant le week-end?

Les frais supplémentaires sont à la charge du club recevant.

Doit-on utiliser du produit désinfectant pour le nettoyage?

Recommandation FSH: Oui. Si pas disponible, utiliser du produit de nettoyage standard.

Les mêmes recommandations s'appliquent-elles aux vestiaires des arbitres?

Oui. Si un seul vestiaire est à disposition des arbitres, une distance minimale de 1.5 m doit être maintenue entre les personnes présentes. Max. deux personnes en même temps au vestiaire.

Que faire si, en raison des directives des autorités, les vestiaires d'une salle ne sont pas ouvertes/utilisables?

Recommandation FSH: Informer les équipes afin qu'elles puissent arriver à la salle en tenue de sport. Si possible communiquer en amont via le registre des salles sur handball.ch.

L'échange entre spectateurs et joueurs vivant dans le même ménage peut-il avoir lieu dans la salle?

Recommandation FSH: Non, uniquement à l'extérieur de la salle, ou si les deux personnes sont enregistrées comme spectateurs (liste ou application de traçage des contacts).

Beaucoup de vestiaires se trouvent à proximité des tribunes, l'accès au terrain est très proche du public. Comment doivent se comporter les équipes qui se rendent aux vestiaires durant la mi-temps?

Recommandation FSH: Déplacer la discussion de la mi-temps dans la salle. Si les équipes souhaitent néanmoins se rendre dans les vestiaires, l'accès doit être libre et une distance de 1.5 m garantie (par exemple avec un ruban de signalisation).

De quoi faut-il tenir compte en cas de mélange des équipes (par exemple dans les vestiaires ou lors de l'entrée sur le terrain)?

Recommandation FSH: Aucun contact direct ni mélange ne doit avoir lieu entre les différents groupes (distance de 1.5 m). Deux équipes distinctes ne doivent pas occuper le même vestiaire en même temps. Exception: Lors de tournois M13 et Handball des enfants, les enfants peuvent occuper les mêmes vestiaires simultanément et s'y changer.

Les personnes ayant inscrit leurs coordonnées sur la liste des spectateurs sont-elles autorisées à se rendre sur le terrain durant la mi-temps / entre les matchs et tirer sur les buts?

Recommandation FSH: Non. Un mélange des spectateurs et joueurs/joueuses doit être évité.

Sur quelle liste inscrit-on les bénévoles (par exemple buvette, concierge)?

Sur la liste des spectateurs.

De quoi faut-il tenir compte spécifiquement lorsqu'un espace VIP avec hospitality est proposé lors d'un match?

Recommandation FSH: La distance de 1.5 m doit être garantie. Les invité/es du VIP avec hospitality doivent être réunis dans un groupe spécifique, sans contact avec les autres groupes présents.

Que doit faire un club si la salle ne dispose que d'une installation sanitaire/WC?

Recommandation FSH: Un mélange des spectateurs et joueurs/joueuses doit être évité. Une alternative peut être d'installer un WC supplémentaire réservé aux spectateurs à l'extérieur de la salle. Autre possibilité: les spectateurs portent un masque lorsqu'ils se rendent aux WC. Il est aussi possible de définir des créneaux horaires.

4. Recommandations pour le Handball des enfants

Dois-je annuler une journée de tournoi si mon club ne peut pas garantir deux stands de buvette séparés lors du tournoi?

Non, le tournoi peut avoir lieu. Recommandation FSH: Les joueurs et spectateurs ne devraient pas se mélanger. Il est par exemple possible de définir des créneaux horaires. Un stand improvisé dans le secteur des vestiaires peut aussi être envisagé.

Que se passe-t-il si les parents décident à court terme de ne pas faire participer leurs enfants à un tournoi M13 (moins de 30 jours avant le tournoi) et que l'équipe doit annuler sa participation? Y aura-t-il une amende?

Oui, sauf si le responsable de l'équipe peut prouver que plus de trois joueurs/joueuses n'ont pas pu être engagés en raison de mesures liées au coronavirus.